**Contrôle de l'application et des progrès du Plan d'action global intégré pour la prévention et le contrôle de la pneumonie et de la diarrhée**

Ces directives vous indiquent les étapes nécessaires pour contrôler l'application et les progrès des recommandations du Plan d'action global intégré pour la prévention et le contrôle de la pneumonie et de la diarrhée (GAPPD) dans votre pays. Ces directives complètent le document **Actions de plaidoyer** pour vous aider à suivre et à contrôler les progrès de l'application du GAPPD dans votre contexte national.

**Travail en coalition :**

* Les étapes exposées ci-dessous pour contrôler l'application des recommandations du GAPPD peuvent et doivent être entreprises dans le cadre d'une coalition chaque fois que c'est possible.
* Avant de commencer le travail sur le GAPPD, faire l'inventaire des groupes de travail sur la santé des enfants, des projets, des coalitions ou mécanismes qui existent dans votre pays. Prendre contact avec les groupes de travail existants et assister aux réunions pour veiller à ce que les discussions se concentrent sur l'intégration des recommandations du GAPPD dans les stratégies nationales plus larges concernant la santé de l'enfant.
	+ Former un sous-groupe uniquement si les groupes de travail existants ne désirent pas s'impliquer dans un plaidoyer ou ne se mobilisent pas sur le thème du GAPPD. Identifier d'autres groupes de travail et coalitions (maternité, santé reproductive, paludisme, planning familial, traitement des cas intégré ou au niveau communautaire).
	+ Discuter avec d'autres groupes pour identifier les domaines d'action similaires et coordonner
	les plans et les activités afin d'éliminer les doublons dans les contacts et les interventions.

**Le suivi de l'application de la stratégie du GAPPD peut se décomposer en quatre étapes :**

1. Effectuer un travail de « correspondence » pour suivre la mise en œuvre des engagements du gouvernement envers le GAPPD :
	1. Qui sont les parties prenantes clés concernées par le GAPPD ?
		1. Identifier les législateurs et les décideurs concernés à tous les niveaux du gouvernement. Définir les actions que doivent prendre les parties prenantes respectives.
	2. Déterminer les progrès qui ont déjà été faits concernant le traitement et la prévention de la pneumonie et de la diarrhée :
		1. Parler aux différents partenaires - les autres organisations de la société civile (OSC), les organisations non gouvernementales (ONG), les représentants du ministre de la santé - pour savoir ce qui se passe et les endroits où il pourrait y avoir des lacunes en termes de textes ou de programmes.
		2. Déterminer les activités qui pourraient corriger ces lacunes, et quand. Élaborer une carte des mesures que le gouvernement a l'intention de prendre, ou a prises.
	3. Sur la base de ces informations, préparer une stratégie pour suivre l'application des recommandations en partenariat avec d'autres parties prenantes.
		1. Identifier les partenaires clé ou les décideurs responsables de la mise en application de ces engagements (y compris les individus spécifiques dans les institutions concernées) et suivre leurs efforts et progrès pour voir s'ils sont sur le bon chemin, faisant face aux défis, ou s'ils ne donnent pas suite à leurs engagements officiels.
		2. Élaborer et disséminer des messages intégrés soulignant l'importance du GAPPD auprès des décideurs, des relais d'influence et des parties prenantes clés de la communauté. Souligner le fait que le GAPPD peut soutenir leurs engagement envers la santé des enfants, et spécifiquement dans le domaine de la pneumonie et de la diarrhée.
		3. Tenir des réunions avec les législateurs et décideurs concernés pour évoquer la santé de l'enfant et promouvoir l'intégration des recommandations du GAPPD. Découvrir comment le gouvernement a l'intention de s'engager sur les recommandations du GAPPD, afin de déterminer quels domaines pourraient requérir des actions supplémentaires de plaidoyer (par exemple par l'identification des lacunes réglementaires empêchant une couverture adéquate des interventions concernant la pneumonie et la diarrhée).
2. Suivre les progrès de l'application du GAPPD :
	1. Une fois que les recommandations de protection, de prévention et de traitement du GAPPD ont été adoptées et intégrées dans les stratégies nationales concernant la santé de l'enfant, contrôler si les parties prenantes concrétisent leurs engagements.
	2. Organiser un suivi par des appels téléphoniques, des réunions ou des conversations avec les parties prenantes clés qui peuvent fournir des informations sur les progrès, tels que les responsables gouvernementaux, les médias, les ONG, les OSC, les partis politiques, les professionnels de
	la santé, les syndicats, les représentants du secteur privé. Là où c'est possible, incorporer ce processus de suivi dans le dialogue ou les processus de suivi existants, tels que les analyses
	du secteur de la santé, les groupes de travail technique, les comités, etc.
3. Identifier les problèmes provoquant des retards ou des blocages dans l'application.
	1. Analyser les actions entreprises par les principales parties prenantes et les comparer avec
	la stratégie de suivi pour la mise en œuvre du GAPPD élaborée par la coalition.
	2. Noter tous les retards ou problèmes et réviser la stratégie selon l'impact sur le processus.
	Les causes de retards et les manques de progrès doivent être identifiés afin de trouver une solution et les acteurs clés responsables de la mise en œuvre de cette solution.
4. Plaider et discuter avec les parties prenantes clés dans le processus :
	1. Une fois les solutions nécessaires clarifiées et qui en est responsable, identifier la meilleure manière d'agir pour les parties prenantes. Promouvoir le changement désiré auprès des parties prenantes.
	2. Rappeler aux décideurs clés que leurs progrès sont suivis et qu'ils sont tenus responsables de leurs engagements.
	3. Continuer à identifier les écarts avec les engagements : suivre et évaluer, reconnaître les points sur lesquels le gouvernement a fait des progrès dans la concrétisation de ses engagements officiels vis-à-vis des recommandations du GAPPD, de même que les points sur lesquels il
	doit encore faire davantage.